



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du 29/03/2022**

**DLB 2022/506**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 29 mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique du Palais des Congrès - Rond-Point Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 23/03/2022

**Affichage de la convocation :** 23/03/2022

**Etaient Présents : 46**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Louis LAUX, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

**Absents représentés par leur suppléant : 3**

Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL, Stéphane PEPIN-BONET représenté par LLEDOS Marie-Laure, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER.

**Absents Excusés : 55**

Gérard ALLARD, Marie BALLESTERO, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Jean-Claude RENAU, Véronique REY, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

**Secrétaire de séance :** Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Lancement d'une consultation pour la fourniture et la livraison d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)**

Monsieur le Président indique qu'un marché de fourniture et de livraison d'EPI est en cours avec une possibilité de ne pas le reconduire en sa dernière année afin de relancer une nouvelle consultation.

que le fournisseur actuel est régulièrement dans l'incapacité de fournir les produits prévus initialement au marché et que la collectivité doit à chaque fois renégocier pour obtenir des produits de qualité équivalente au produit initial à un prix se rapprochant de ce qui était prévu dans la consultation.

Il propose donc de ne pas reconduire ce marché pour sa dernière période et de relancer une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit une durée maximum de 4 ans.

La consultation comportera 3 lots :

LOT 1 : Vêtements Montant maximum annuel : 70 000 € H.T.

LOT 2 : Chaussures Montant maximum annuel : 25 000 € H.T.

LOT 3 : Gants et accessoires divers Montant maximum annuel : 25 000 € H.T.

Le montant total annuel prévisionnel s'élève à 120 000 euros H.T, soit 480 000 euros H.T pour la durée maximale du marché.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation :

- de ne pas reconduire le marché de fourniture et de livraison d'EPI avec la Société LYRECO et,
- de lancer la consultation sous la forme exposée ci-dessus et de l'autoriser, après attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres, de signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution et ce pendant toute la durée dudit marché.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à ne pas reconduire le marché de fourniture et de livraison d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) avec la Société LYRECO,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert le marché « Fourniture et la livraison d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) »,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,



Sébastien FREY

PEZENAS-AGDE  
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022

A Nézignan l'Évêque, le 31/03/2022